

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 16 du 24 février 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

ERRATUM

à l'instruction N° 20911/ARM/SGA/DRH-MD et N° 519917/ARM/DCSSA du 8 décembre 2022 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale des armées au profit des patients hospitalisés dans les hôpitaux des armées.

Du 20 février 2023

ERRATUM à l'instruction N° 20911/ARM/SGA/DRH-MD et N° 519917/ARM/DCSSA du 8 décembre 2022 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale des armées au profit des patients hospitalisés dans les hôpitaux des armées.

Du 20 février 2023

NOR A R M S 2 3 0 0 5 2 8 Z

Texte(s) modifié(s) :

- [Instruction N° 20911/ARM/SGA/DRH-MD et N° 519917/ARM/DCSSA du 08 décembre 2022 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale des armées au profit des patients hospitalisés dans les hôpitaux des armées.](#)

Référence de publication :

L'instruction N° 20911/ARM/SGA/DRH-MD et N° 519917/ARM/DCSSA du 8 décembre 2022 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale des armées au profit des patients hospitalisés dans les hôpitaux des armées est ainsi modifié :

- Corriger son titre pour lire "INSTRUCTION N° 20911/ARM/DRH-MD - DCSSA relative à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale des armées au profit des patients hospitalisés dans les hôpitaux des armées." ;
- Porter la référence de texte abrogé : "Instruction N° 1412/DEF/ASA/SDA/EDO et N° 123/DEF/DCSSA/EPG du 1er février 1985 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale dans les hôpitaux des armées.".